



GROUPE  
Saint-Bénigne

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Nous formons vos futurs collaborateurs,  
investissez dans leur avenir !

## LE GROUPE ST-BÉNIGNE S'ENGAGE A TRAVERS LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En nous versant cette ressource indispensable, vous contribuez à l'émergence de vos collaborateurs de demain. Vous permettez à nos élèves, apprentis et alternants de se former sur des outils adaptés, encadrés par des équipes de professeurs et formateurs en lien permanent avec le monde professionnel. Pour vous, nous les accompagnons à tous les moments de leur carrière professionnelle quel que soit leur niveau de formation et leur génération afin d'en faire des femmes et des hommes réactifs, dynamiques et intègres.

## POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCÉE SAINT-BÉNIGNE ?

Votre versement de la taxe d'apprentissage au lycée Saint-Bénigne est précieux pour soutenir nos innovations pédagogiques et renforcer les compétences de vos futures équipes. L'année dernière, les ressources reçues ont permis de financer du matériel informatique, des fournitures pédagogiques (matériel pour le labo de SVT, de physique, de sport, d'hôtellerie), à l'abonnement à différentes revues afin de permettre à nos jeunes d'être en lien avec l'actualité de leur domaine de formation.



*Plan de l'espace de vente du magasin d'application lycée professionnel  
Saint-Bénigne*

Cette année nous voulons aller plus loin !



Nous voulons d'une part, créer un véritable magasin d'application pour notre filière professionnelle permettant de développer les compétences de futurs commerciaux, et d'autre part, nous souhaitons renforcer l'interactivité entre les apprenants et l'équipe pédagogique par le développement de notre réseau informatique.

En recevant votre versement de la taxe d'apprentissage, nous pourrions améliorer et moderniser nos moyens pédagogiques.

# Taxe à régler avant le 31 mai 2022

## COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCÉE SAINT-BÉNIGNE ?

Une fois le montant de la taxe d'apprentissage calculé, l'entreprise pourra nous faire parvenir la somme correspondante aux 13% sous l'un de ces deux modes de règlement :



**Chèque** : une seule adresse pour envoyer un règlement par chèque à l'ordre de : **NAEP Groupe Saint-Bénigne** en joignant le bordereau complété.



**Virement** : pour un règlement par virement bancaire, vous trouverez un RIB sur le bordereau joint à ce courrier, à compléter et à renvoyer.

**Un justificatif de règlement vous sera délivré.**

### VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Notre service dédié à la collecte est à votre disposition pour toutes informations et sur le règlement du solde de 13% :

Mme Nathalie Naulier  
03.80.58.33.14  
nathalie.naulier@groupe-sb.org

### MODALITÉS PRATIQUES

#### Lycée Saint-Bénigne

Numéro UAI : 021 1090W  
Siret : 7 821 0526 00019  
99 rue de Talant 21000 Dijon

## COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA SB FORMATION ?

Vous pouvez adresser à SB Formation du matériel et des équipements répondant aux besoins de nos activités d'enseignement. Contactez-nous pour en savoir plus sur nos besoins et sur les modalités légales de versement :

#### Matériels et équipements pédagogiques

M. Georges BAY-NOUAILHAT  
03.80.70.12.32  
georges.bay-nouailhat@groupe-sb.org

Numéro UAI : 021 2052S  
Siret : 7 7821 0526 00019  
9 avenue Jean Bertin 21000 Dijon

#### Matériels et équipements Hôtellerie-Restauration

M. Dominique LÉGER  
03.80.58.33.08  
dominique.leger@groupe-sb.org